



Convention sur la diversité biologique

Distr. générale
25 septembre 2026
Français
Original : anglais

**Conférence des Parties à la
Convention sur la diversité biologique
Dix-septième réunion
Erevan, 19–30 octobre 2026
Point 7 de l'ordre du jour provisoire***
**Administration de la Convention sur la diversité
biologique, budgets des fonds d'affectation
spéciale et examen fonctionnel du Secrétariat**

Informations supplémentaires sur l'examen fonctionnel du Secrétariat**

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa décision 14/37, la Conférence des Parties a prié la Secrétaire exécutive d'analyser la structure et les effectifs pour garantir un établissement des rapports simplifié, une fonctionnalité et une efficacité optimales en matière de mise en œuvre des programmes de travail approuvés pour l'exercice biennal 2019-2020 et en vue de l'orientation après-2020 pour les activités au titre de la Convention et de faire rapport des résultats de cette analyse à la Conférence des Parties à sa quinzième réunion. Une analyse préliminaire de la structure et des effectifs a été menée et transmise à la Conférence des Parties à sa quinzième réunion, lors de son examen des questions administratives et budgétaires. L'analyse préliminaire a été réalisée sur la base de trois audits du Secrétariat, des travaux entrepris pour renforcer le cadre fondé sur les résultats du Secrétariat, d'une évaluation globale des risques réalisée conformément à la politique des Nations Unies relative à la gestion globale des risques et du projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020.

2. L'analyse des risques, présentée à l'annexe IV du document [CBD/COP/15/7/Add.1](#), recensait les risques opérationnels, notamment les risques liés aux ressources humaines, les risques stratégiques et les difficultés émergeant dans un environnement en mutation. L'évaluation globale des risques concluait qu'il y avait un manque de personnel permanent responsable des principaux programmes et une dépendance excessive à l'égard du personnel de projet en contrats de courte durée, de consultants et de stagiaires pour prendre en charge les activités de base relatives au programme de travail existant de la Convention et de ses Protocoles.

3. S'appuyant sur cette analyse globale des risques, une liste de nouveaux postes et de reclassements de postes nécessaires figurait à l'annexe V du document [CBD/COP/15/7/Add.1](#), qui comprenait 29 nouveaux postes, notamment dix agents des services généraux et trois reclassements de postes. La Conférence des Parties, dans sa décision [15/34](#), a approuvé quatre nouveaux postes, dont un responsable de gestion de programme – budgétisation axée sur les résultats (P-4), un responsable de gestion de programme – suivi (P-3), un responsable de programme – Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (P-3), et un responsable financier associé

* [CBD/COP/17/1/Rev.1](#).

** Le présent document n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.

(P-2). De même, la Conférence des Parties, dans sa décision [16/28](#), a approuvé cinq nouveaux postes, dont un responsable de gestion de programme – informations de séquençage numérique (P-4) ; un responsable de gestion de programme – peuples autochtones et communautés locales et savoirs traditionnels (P-4) ; un éditeur (P-3) ; et deux assistants de réunions (G-6). Au total, sept postes de catégorie P et deux de catégorie G ont été créés depuis l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal pour combler les lacunes recensées ci-dessus (19 postes de catégorie P, 10 de catégorie G, et 3 reclassements de postes).

4. Il manque donc encore 12 postes de catégorie P, 8 de catégorie G et 3 reclassements de postes au sein du Secrétariat, selon l'analyse réalisée en prévision de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. En outre, lors des quinzième et seizième réunions de la Conférence des Parties, un certain nombre de décisions ont été adoptées, notamment la décision [15/4](#) relative au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui ont des répercussions sur les activités de base du Secrétariat. Ce faisant, au manque persistant de ressources humaines, en raison de la pénurie de personnel recensée dans le document CBD/COP/15/7/Add.1, s'ajoute un nouveau déficit de différents types de postes, suite à l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

5. Un manque d'effectif a également été remarqué lors de l'examen fonctionnel externe approfondi, présenté dans le document [CBD/SBI/6/10](#) et entrepris en réponse aux décisions [15/34](#) et [16/28](#). L'examen fonctionnel externe approfondi mettait en avant que « les effectifs du Secrétariat ont stagné, tandis que le champ d'application et le volume du travail ont considérablement augmenté. Cette évolution a conduit à la mise en place de dispositions exceptionnelles, avec du personnel assumant des tâches supplémentaires, le recours à des contractuels à court terme pour combler les lacunes et une surcharge de travail dans certains domaines, en particulier pendant les périodes de pointe ».

6. Lors de la septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, le Secrétariat a présenté un budget fondé sur une évaluation des besoins d'effectifs qui tenait compte de la précédente analyse globale des risques, ainsi que des résultats de l'examen fonctionnel externe approfondi. Le Secrétariat a également organisé une consultation informelle sur les questions administratives et budgétaires lors de la septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Lors de cette consultation, les Parties ont posé des questions relatives aux risques associés au fait de ne pas créer les dix postes supplémentaires demandés par le Secrétariat. Le présent document fournit davantage d'informations sur les risques relatifs aux ressources humaines.

II. Évaluation globale des risques relatifs aux ressources humaines

7. L'analyse globale des risques, figurant dans le document CBD/COP/15/7/Add.1, et l'examen fonctionnel externe approfondi décrivent un manque d'effectifs au sein du Secrétariat. Les résultats de l'examen fonctionnel externe approfondi ainsi que l'évaluation du Secrétariat de ces résultats ont permis de recenser un besoin de postes supplémentaires et de donner la priorité aux besoins les plus urgents, en tenant compte des projets de décision qui seront examinés par la Conférence des Parties à la présente réunion, notamment les résultats du Rapport mondial.

8. Le Secrétariat a évalué que dix postes supplémentaires étaient requis de manière urgente pour lui permettre d'appuyer efficacement les travaux au titre de la Convention et de ses Protocoles, notamment aider les Parties à mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Si ces postes ne sont pas créés, deux principaux types de difficultés émergent :

a) *La continuité des travaux : éviter une interruption dans la réalisation des travaux.* Un certain nombre d'activités de base sont actuellement réalisées par un personnel financé au titre d'un projet ou par des consultants, ou encore au moyen d'une quantité importante d'heures supplémentaires, sans oublier qu'une partie du personnel contribue également à des domaines de travail qui ne relèvent pas de leur mandat. Sans effectifs supplémentaires, il ne sera pas possible de continuer à réaliser ce travail à cette échelle et en respectant la qualité et la rapidité exigées dans les décisions de la Conférence des Parties. Dans le cas de ces postes, la difficulté ne réside pas dans le fait que le Secrétariat serait dans l'incapacité de mettre en place de nouveaux domaines de travail.

Ces postes sont plutôt nécessaires pour garantir la réalisation des travaux existants, pour lesquels le Secrétariat manquerait sinon des ressources nécessaires. Par conséquent, tout ou partie de ces travaux devront peut-être être réduits, reportés ou mis à l'arrêt. De fortes inquiétudes ont également été exprimées par les Parties concernant la continuité des services de conférence. Les autres domaines concernés incluent la création et le renforcement des capacités, notamment l'appui à l'opérationnalisation des centres de coopération technique et scientifique ; et l'intégration, en particulier dans les opérations commerciales et financières. En outre, certaines activités relatives à la budgétisation axée sur les résultats et à l'informatique, comme la transformation numérique, pourraient être compromises ;

b) *Les nouveaux domaines de travail : appuyer l'évolution des travaux de la Convention pour aider à la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Parties, adoptées en réponse aux changements dans le paysage de la biodiversité et à l'évolution de la compréhension des besoins pour atteindre les objectifs de la Convention.* Voilà des domaines pour lesquels le Secrétariat ne dispose actuellement pas de capacités, ou alors de capacités limitées, et aurait besoin d'élargir ses travaux afin de répondre aux demandes relatives aux mandats issus des décisions des quinzième et seizième réunions de la Conférence des Parties. Il s'agit également de domaines dans lesquels des capacités supplémentaires seraient nécessaires pour améliorer l'efficacité globale de la réalisation des travaux du Secrétariat. Ces domaines incluent les travaux portant sur les facteurs de perte de biodiversité, comme le changement d'affectation des terres, la pollution et la surconsommation, ainsi que sur les approches intersectorielles et les outils permettant de faire face à ces facteurs, comme l'aménagement du territoire respectueux de la biodiversité, y compris la restauration. De plus, le Secrétariat ne dispose pas des capacités nécessaires pour répondre aux demandes croissantes de la Conférence des Parties relatives à la facilitation de l'éducation sur la biodiversité.

9. Des informations supplémentaires sur les risques précis et la probabilité des risques associés à chaque poste proposé figurent dans le tableau ci-dessous.

Évaluation des risques si les postes supplémentaires proposés ne sont pas créés

<i>Unité/ Postes supplémentaires proposés</i>	<i>Risques et probabilité des risques</i>
Unité de renforcement des capacités et d'appui à la mise en œuvre nationale : Spécialiste de la gestion de programme (P-4) sur la coopération technique et scientifique, le transfert de technologie et l'innovation Spécialiste de la gestion de programme (P-4) sur l'appui à la mise en œuvre nationale	Sujets des travaux : création et renforcement des capacités, coopération technique et scientifique, transfert de technologie et innovation à l'appui de la mise en œuvre nationale par les Parties Type de risque : continuité des travaux Niveau de risque : élevé – interruption sans ressources supplémentaires Contexte : L'Unité de renforcement des capacités et d'appui à la mise en œuvre nationale encourage et facilite la tenue d'activités d'appui à la création et au renforcement des capacités, à la coopération technique et scientifique, à l'accès aux technologies et au transfert de celles-ci, pour permettre aux Parties et aux parties prenantes concernées d'accélérer la mise en œuvre de la Convention, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. En outre, cette Unité héberge l'entité de coordination mondiale du mécanisme de coopération technique et scientifique de la Convention. Cibles clés concernées : Toutes les cibles, en particulier la Cible 20 Situation actuelle : Actuellement, il y a un administrateur (P-5) et un agent des services généraux qui travaillent sur l'ensemble des questions

	relatives à la création et au renforcement des capacités et à la coopération technique et scientifique. Il y a également deux P-4 qui contribuent aux travaux de base et qui ont des postes financés au titre d'un projet. Le financement actuel par projet de ces postes extrabudgétaires est limité et ne suffit pas à couvrir les dépenses de personnel pour le prochain exercice biennal. Risques : Compte tenu du volume de travail, sans ces deux postes financés au titre d'un projet, cette Unité, à capacité inchangée, ne pourrait pas continuer à l'échelle, la qualité et la rapidité actuelle. Sans les ressources humaines supplémentaires proposées, elle devra revoir à la baisse la quantité de travail pouvant être accomplie, en particulier sur l'appui aux centres de coopération technique et scientifique.
Unité de travail sur les facteurs et l'intersectorialité : Spécialiste de la gestion de programme (P-3) sur les impacts de la pollution sur la biodiversité ; Spécialiste de la gestion de programme (P-3) sur l'aménagement du territoire, le changement d'affectation des terres et la restauration respectueux de la biodiversité	Sujets des travaux : facteurs de perte de biodiversité, comme le changement d'affectation des terres, la pollution et la surconsommation, ainsi que les approches et les outils intersectoriels pour faire face à ces facteurs, comme l'aménagement du territoire respectueux de la biodiversité, y compris la restauration Type de risque : nouveaux domaines de travail Niveau de risque : élevé – interruption sans ressources supplémentaires Contexte : L'Unité de travail sur les facteurs et l'intersectorialité fournit des informations scientifiques, techniques et relatives aux politiques, ainsi que des analyses, des outils et des directives pour faire face aux facteurs de perte de biodiversité et pour faire avancer les travaux intersectoriels, conformément aux articles 8 f), 8 h), 8 i), 8 l) et 10 en vue d'appuyer la mise en œuvre de la Convention et des diverses cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Cibles clés concernées : cibles 1, 2, 5, 6, 7, 8, 12 et 16 Situation actuelle : Le Secrétariat ne dispose actuellement pas de personnel chargé spécifiquement des travaux relatifs à la pollution et à la biodiversité ou à l'aménagement du territoire respectueux de la biodiversité et au changement d'affectation des terres. Toutes les demandes formulées par la Conférence des Parties à ces sujets ont été traitées de manière exceptionnelle. Risques : Cette Unité ne dispose actuellement pas de personnel chargé exclusivement de travailler sur la pollution, l'aménagement du territoire ou le changement d'affectation des terres. Elle ne sera pas en mesure de traiter ces domaines de travail sans postes supplémentaires.
Unité intégration, économie et finance : Spécialiste de la gestion de programme (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) sur l'intégration, en particulier dans les secteurs financiers	Sujets des travaux : intégration, en particulier dans les secteurs financiers Type de risque : continuité des travaux Niveau de risque : élevé – interruption sans ressources supplémentaires Contexte : Actuellement, un seul administrateur (P-4) travaille sur toutes les questions relatives à l'intégration.

Assistant principal de programme (G-7) à l'appui des travaux de l'Unité, en particulier sur l'intégration dans les secteurs et les gouvernements infranationaux	Cibles clés concernées : cibles 14, 15, 16, 18 et 19 Situation actuelle : Actuellement, un seul P-4 travaille sur les questions relatives à l'intégration et aux gouvernements infranationaux. Les travaux sur l'intégration dans les secteurs financiers sont actuellement réalisés par un administrateur auxiliaire et étaient auparavant réalisés par un personnel financé au titre d'un projet. Le mandat prendra fin sous peu. Le volume de travail sur l'intégration est en croissance et les activités de l'Unité ont augmenté dans leur ensemble pour inclure la DSI et le Fonds de Cali, ainsi que le mécanisme de financement, ce qui nécessite un appui renforcé de la part des agents de services programmatiques et généraux. Risques : Il doit être noté que cette Unité, à capacité inchangée, ne serait pas en mesure de poursuivre une partie des travaux relatifs à l'intégration dans les secteurs commercial et financier, tout s'acquittant d'activités supplémentaires, comme la DSI et le Fonds de Cali.
Unité de planification et de coordination des réunions : Fonctionnaire des services de conférence (P-3) pour renforcer la planification, l'organisation logistique et la coordination de toutes les réunions	Sujet des travaux : services de conférence Type de risque : continuité des travaux Niveau de risque : moyen Contexte : L'Unité de planification et de coordination des réunions est responsable de l'ensemble de la planification, de l'organisation et de l'appui logistique de conférence pour les réunions de la Convention et de ses Protocoles, et fournit un appui logistique centralisé pour faciliter la planification, la tenue et la gestion des réunions. L'Unité coordonne la gestion générale des réunions en lançant les processus de conférence en temps voulu et en réalisant les travaux logistiques relatifs aux réunions. Situation actuelle : Actuellement, l'Unité se compose de 2,5 agents des services généraux, 1,5 étant financé par les ressources de base et un par des fonds d'appui aux programmes. L'Unité compte un taux élevé d'heures supplémentaires, nombre des agents travaillant bien plus que 40 heures par semaine, et doit s'assurer d'un appui d'autres Unités du Secrétariat. Le fonctionnaire de l'Unité dispose d'une grande expérience en matière de services de conférence et a accompli un travail dépassant largement son mandat, ce qui est un cas exceptionnel, mais se rapproche de l'âge de la retraite. Le Secrétariat a réassigné un poste P-5 provenant de l'Unité de coopération, après le départ à la retraite du titulaire, à celui de Chef de la section des services de conférence pour répondre aux demandes croissantes de renforcement des services de conférence et de durabilité à long terme. Risques : Cette Unité, à capacité inchangée, ne serait pas en mesure d'apporter le soutien et les services que la Conférence attend d'elle sans ressources humaines supplémentaires, au minimum de niveau P-3, comme proposé. Continuer à dépendre des agents des services généraux, quelle que soit leur capacité, imposerait un niveau de risque élevé en termes de continuité des travaux et de responsabilité – si cette décision attend le départ à la retraite du fonctionnaire de l'Unité, alors le risque d'un hiatus dans la tenue des réunions est élevé.
Unité de gestion de programme :	Sujets des travaux : cadre de RBB, évaluation des coûts des décisions et des processus de planification et de suivi stratégiques du Secrétariat

Spécialiste de la gestion de programme (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) à l'appui du cadre de RBB, de l'évaluation des coûts des décisions et du processus de planification et de suivi stratégiques du Secrétariat	Type de risque : continuité des travaux Niveau de risque : moyen Contexte : L'Unité de gestion de programme assiste les équipes dirigeantes et le reste du Secrétariat dans la planification stratégique axée sur les résultats, la mobilisation des financements, le rapprochement entre les fonds donateurs et les activités prioritaires, et la planification, le suivi et l'établissement de rapports efficaces sur l'exécution des programmes, des projets et d'autres activités financées à titre volontaire. Elle appuie le cadre de budgétisation axée sur les résultats et de planification du Secrétariat, coordonne l'évaluation des coûts des décisions de la COP et des recommandations des organes subsidiaires, et contribue à la préparation des documents budgétaires pour la COP. Elle aide également l'ensemble du personnel du SCBD à utiliser les outils des Nations Unies, entre autres, pour la gestion de projet et de programme. Situation actuelle : Actuellement, cette Unité est composée d'un administrateur, de niveau P-4, et de deux agents des services généraux qui travaillent à la gestion de programme. La charge de travail de l'Unité est trop élevée pour les effectifs en place. Risques : Cette Unité, à capacité inchangée, ne serait pas en mesure d'assurer l'appui et les services qu'on attend d'elle à l'échelle, la rapidité et la qualité adaptées, dans la mesure où elle doit couvrir toutes les activités des travaux programmatiques du Secrétariat, qui ne cessent de se multiplier, comme attendu par la Conférence des Parties, sans ressources humaines supplémentaires, au niveau P-2 comme proposé. Plus précisément, ce sont la mise à jour et le maintien du cadre de gestion axée sur les résultats et du budget en temps voulu, ainsi que le suivi des indicateurs de performance clés, qui seraient impactés.
Unité informatique et transformation numérique : Spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) pour renforcer et appuyer la maintenance des infrastructures de technologie de l'information et de transformation numérique	Sujet des travaux : Maintenance des infrastructures de technologie de l'information et de transformation numérique Type de risque : continuité des travaux Niveau de risque : moyen Contexte : L'Unité informatique et transformation numérique fournit des services numériques fiables et sécurisés qui appuient la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles et rendent possibles les travaux du Secrétariat. L'Unité opère avec un axe stratégique : appuyer et mener la transformation numérique au sein du Secrétariat, d'autres conventions et des partenaires des Nations Unies pour renforcer la collaboration, partager des solutions, encourager l'interopérabilité et s'aligner sur les normes à l'échelle de l'ONU. Grâce à une utilisation efficace d'outils et de systèmes numériques, l'Unité propose une stratégie informatique, renforce l'efficacité commerciale et appuie une prise de décision informée. Plus précisément, l'Unité concentre son attention sur trois domaines de travail : i) fournir des outils et des solutions au Parties et à d'autres parties prenantes externes (par exemple, des supports de connaissances, des centres d'échange et des sites Web), ii) ouvrir la voie à la transformation numérique interne pour améliorer les processus internes, les flux de travail, la coordination, la gestion des connaissances, le suivi du comportement professionnel et la gestion des

	données, iii) appuyer l'administration d'équipements, d'infrastructures et de systèmes informatiques. Situation actuelle : Un poste P-3 initialement issu de l'équipe informatique a été transféré, après le départ à la retraite d'un titulaire, à l'Unité de travail sur les facteurs et l'intersectorialité. Cette personne s'occupait principalement de l'administration d'équipements, d'infrastructures et de systèmes informatiques, transférant ainsi sa charge de travail aux autres membres de l'équipe, ce qui pourrait limiter la capacité à réaliser les travaux sur la transformation numérique. Risques : Cette Unité, à capacité inchangée (après le départ du poste P-3) ne serait pas en mesure d'apporter l'appui et les services qu'on attend d'elle, à une échelle, une rapidité et une qualité adaptées, pour appuyer la transformation numérique dans les opérations du Secrétariat, ainsi que les réunions intergouvernementales, comme attendu par la Conférence des Parties, en particulier au moyen de son examen de l'efficacité des processus au titre de la Convention et de ses Protocoles.
Unité communication, éducation et sensibilisation du public : Administrateur adjoint Communication (P-2) pour appuyer les activités de l'Unité et faciliter la mise en œuvre du plan d'action mondial pour l'éducation en matière de biodiversité	Sujets des travaux : communication, plan d'action mondial pour l'éducation en matière de biodiversité Type de risque : nouveaux travaux Niveau de risque : moyen Contexte : L'Unité communication, éducation et sensibilisation du public dirige les travaux sur la sensibilisation du public ainsi que l'intégration et la mise en valeur de la biodiversité dans l'éducation officielle et informelle ; elle est en première ligne en ce qui concerne les efforts de communication, y compris sur le site Web, pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique et ses Protocoles, et pour faire avancer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Cibles clés concernées : cibles 21 et 22 Situation actuelle : Le chef de l'Unité de communication (P-4), se consacre entièrement aux communications relatives à la Convention et à ses réunions et activités, de même que les autres membres de l'Unité. L'Unité a appuyé la négociation du plan d'action mondial pour l'éducation en matière de biodiversité et doit urgemment faire avancer la publication du nouveau site Web ; cependant, aucun membre de l'Unité, doté de l'expertise et des capacités nécessaires, ne peut être chargé de l'élaboration plus avant et de la mise en œuvre du plan d'action mondial pour l'éducation en matière de biodiversité. Risques : Cette Unité, à capacité inchangée, ne serait pas en mesure d'assurer l'appui et les services à l'échelle, la rapidité et la qualité adaptées, tel que les Parties l'attendent d'elle, en particulier au moyen de son examen du plan d'action mondial pour l'éducation en matière de biodiversité, sans ressources humaines supplémentaires, au moins un poste de niveau P-2, comme proposé.